

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MARS 2010

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. DOYEN, Mme GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, Mme PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER, Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. TONIUTTI.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Madame PASQUIER donne lecture du compte-rendu de la séance du 04 Février 2010, publié et affiché en son temps. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

✚ Extension du réseau électrique rue Pierre Larousse

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique rue Pierre Larousse afin de raccorder la parcelle de M. PARISOT, cadastrée AN n° 332. Le devis proposé par le SIEM consiste en la création d'une extension souterraine de 19 ml. Le branchement est à la charge du pétitionnaire.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'extension du réseau électrique BT rue Pierre Larousse sous maîtrise d'ouvrage du SIEM afin de desservir la parcelle cadastrée AN n° 332.
- S'ENGAGE à régler au SIEM les frais afférents à ces travaux pour un montant de 1 388 €, comme décrit dans le devis du 09 mars 2010.

✚ Renforcement du réseau électrique issu du poste « Robespierre »

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant le renforcement du réseau électrique issu du poste « Robespierre » à Sauvage. Ces travaux permettront l'enfouissement des réseaux aériens.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à la réalisation du projet de renforcement du réseau électrique issu du poste « Robespierre » en technique discrète, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- S'ENGAGE de ce fait à prévoir la pose du matériel d'éclairage public ainsi que de solutionner l'effacement du réseau de télécommunications.

✚ Avis sur le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'Aube Aval

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier qui va être mis à enquête publique au mois d'avril concernant le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Aube Aval.

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce projet et de ses implications sur le devenir des communes concernées et présente au Conseil l'ensemble des documents relatifs au PPRI, à savoir le rapport de présentation, le règlement et les plans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents et en avoir délibéré à l'unanimité :

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE au Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Aube Aval.

✚ Cession des parcelles XD n° 16 et ZR n° 56

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de parcelles de terres qui sont données en location à M. Gérard PLUOT par bail notarié.

M. PLUOT a signifié à la commune qu'il cessait son activité au 30 avril 2010. Il propose de racheter les parcelles XD 16 et ZR 56, avant la fin de son bail, pour un prix de 8 000 € de l'hectare.

M. PLUOT, étant fermier en place, dispose d'un droit de préemption sur ces parcelles en cas de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE VENDRE** à Monsieur Gérard PLUOT les parcelles suivantes :
 - parcelle XD n° 16, lieu-dit « La Noue Quinjeanne » d'une contenance de **2 Ha 91 a 59 ca** au prix de 8 000 €/Ha soit un total de **23 327,20 € hors T.V.A.**
 - parcelle ZR n° 56 lieu-dit « Les prés de Saint Just » d'une contenance de **1 Ha 19 a 24 ca** au prix de 8 000 €/Ha, soit un total de **9 539,20 € hors T.V.A.**
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de cession

Cession de l'ancien abri-bus de St Just

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans sa délibération du 11 Septembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé de vendre le bâtiment ayant servi d'abri-bus à la propriétaire de l'usine SOPAFOM, Mme SAID, comme celle-ci l'avait souhaité.

Le notaire étant aujourd'hui confronté à des difficultés de paiement de la part de Mme SAID, M. le Maire propose de changer d'acquéreur.

M. GUILLEMARD, qui avait demandé en premier lieu à acheter ce local, est toujours intéressé par l'offre ; mais le P.D.G. de l'usine SOPAFOM, M. GARNIER, se propose également de racheter ce local et de se substituer personnellement à Mme SAID.

Vu la volonté de M. André GUILLEMARD d'acquérir l'ancien abri-bus depuis presque deux ans, afin de le mettre à disposition de son locataire voisin du local,

Vu que M. GUILLEMARD a commencé des travaux de fermeture du local, avec l'accord de la Mairie, Considérant que M. GARNIER, PDG de SOPAFOM située derrière cet abri, souhaite également le racheter alors qu'il n'est pas propriétaire des murs de l'usine et qu'il n'en a pas d'utilité particulière pour la bonne marche de l'entreprise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE :

- ⊕ D'ANNULER les précédentes délibérations n° 53419 et n° 5399 concernant la vente de l'abri-bus à Mme SAID.
- ⊕ **DE VENDRE à Monsieur GUILLEMARD André**, domicilié 3 Rue Anatole France – 51260 SAINT JUST-SAUVAGE, la parcelle cadastrée **AE n° 95 d'une contenance de 20 m² pour un montant de six cents euros hors taxes (600,00 € H.T)**
- ⊕ D'AUTORISER le Maire à signer l'acte authentique de cette cession.

Questions diverses – Tour de table

M. AUTRÉAU : donne lecture du courrier reçu de la part d'ITM Développement, qui s'était porté acquéreur d'une parcelle communale pour la construction d'un Ecomarché. M. MARX informe « qu'après avoir réalisé de nouvelles études, la conjoncture économique actuelle ne permet pas de nous implanter pour le moment » sur notre commune.

M. le Maire souligne la façon d'agir déplorable de la société qui soutenait encore le mois dernier qu'il n'y avait pas de problème, qu'il fallait juste du temps et qui a seulement envoyé ce simple courrier sans même s'expliquer de vive voix.

M. le Maire et les Adjointes propose d'essayer de trouver un autre acquéreur à la place qui pourrait dynamiser le commerce et l'offre locale.

Concernant le lotissement communal, le projet est toujours bloqué par la Direction Départementale des Territoires (ex DDE). La visite au Sous-Préfet n'a rien donné pour le moment mais une visite de celui-ci sur le terrain est prévue le 1^{er} Avril. Le projet de la commune risque d'être bloqué par les services de l'État.

M. PLUOT : Concernant les travaux de la Mairie Annexe, le remplacement des portes et fenêtres est terminé. La réfection de la toiture est en cours. La rénovation de l'électricité et le changement des radiateurs électriques doivent prendre fin cette semaine. Les travaux de peinture dans le bureau doivent être faits mi avril pour pouvoir débiter la location au 1^{er} Mai.

M. TONIUTTI : s'informe de l'avancement du dossier de mise aux normes de la MJC.

M. AUTRÉAU informe qu'une réunion a eu lieu avec la Commission Travaux et M. DELETAIN afin de revoir l'avant projet de rénovation. Celui-ci va donc tenir compte du souhait du Conseil Municipal de conserver une grande scène. Seul un côté sera enlevé pour laisser le passage vers l'arrière et la salle de chauffe. L'accessibilité de la scène se fera par une rampe extérieure sur le côté.

M^{me} PROTAT : demande où en est le problème du Moto Cross sous le coup d'un arrêté préfectoral.

M. AUTRÉAU informe que le Moto Cross a demandé une prolongation des délais donnés par l'arrêté et a sollicité différentes subventions avec l'aide de M. GROSBETY. Le devis pour l'élimination des pneus est très élevé et ne pourra pas être pris en charge intégralement par le club.

M^{me} PROTAT demande si un réaménagement est prévu se long de la RD 440 suite à la coupe des arbres près du stade et au report du projet de piste cyclable.

M. AUTRÉAU répond qu'il n'y a pas de réaménagement de prévu pour le moment.

M^{me} GEORGET : demande des explications par rapport à la demande de subvention faite par l'école maternelle de Sauvage pour l'installation de jeux extérieurs.

M. AUTRÉAU donne lecture du courrier de réponse qu'il a envoyé à M^{me} RINCON le 18.02.2010 suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas attribuer de subvention pour un projet relevant de la compétence de la Communauté de Communes, qu'une subvention annuelle est attribuée à chaque école et qu'il n'y en aura pas au coup par coup. D'autre part, cette subvention annuelle pourra être révisé et augmentée lors du prochain budget communal.

M^{me} CHARLOIS : demande que les trous soient rebouchés dans la ruelle de l'église où se forment de grandes mares d'eau.

Renouvelle sa demande que les propriétaires entretiennent et élaguent leurs haies qui débordent sur la voie publique.

M AUTRÉAU propose d'effectuer le tour de la commune afin d'écrire à chaque riverain pour les enjoindre d'effectuer ces travaux.

M^{me} PASQUIER : pourquoi la construction du chenil à la sortie de Sauvage est-elle si haute ?

M. AUTRÉAU informe que le local servira aussi en partie de garage à camping-car et qu'il y a un grenier au-dessus du garage. La pension pour chiens et l'élevage devrait ouvrir le 1^{er} juillet 2010.

M. HEMBISE : informe que 44 enfants sont inscrits pour la course aux œufs du dimanche 28 Mars.

Pour la course cycliste du dimanche 25 avril, quelques signaleurs supplémentaires seraient les bienvenus. Cette année, étant donné le faible nombre de jeunes coureurs inscrits, il n'y aura qu'un seul départ à 14H30.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22H00.

Vu, le secrétaire de séance
Yves TONIUTTI

Vu, le Maire
James AUTRÉAU.